

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N° : 2018-CC-09-124

**CONVENTION RELATIVE
AU DISPOSITIF
« PROCH'EMPLOI » ET SES
CONDITIONS DE
FINANCEMENT :
AUTORISATION DE
SIGNATURE DU
PRESIDENT**

**SEANCE
DU 26 SEPTEMBRE 2018**

NOMBRE DE DELEGUES

en exercice : 48

présents : 26

votants : 34

**DATE DE CONVOCATION :
19 SEPTEMBRE 2018**

**SECRETAIRE DE SEANCE :
William LESAGE**

L'an deux mille dix-huit, le mercredi vingt-six septembre, à vingt heures, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise se sont réunis dans la Salle Polyvalente à Mont L'Evêque, commune membre, sur convocation qui leur a été adressée par le Président, conformément aux articles L.5211-1 et L.5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales qui renvoient, s'agissant d'un EPCI comptant une commune de 3500 habitants et plus, aux dispositions pertinentes du même code relatives au fonctionnement du conseil municipal des communes de cette catégorie.

Siégeaient à l'assemblée :

- * Monsieur BATTAGLIA Alain (Pontarmé)
- * Madame BENOIST Magalie (Senlis)
- * Monsieur CARRARA Jean-Jacques (Rully)
- * Monsieur CHARRIER Philippe (Chamant)
- * Monsieur CLERGOT Maurice (Senlis)
- * Monsieur CORNU Patrice (Montépilloy)
- * Monsieur DE LA BEDOYERE Jean-Marc (Raray)
- * Monsieur DUMOULIN François (Courteuil)
- * Madame EECKHOUT Marie-Paule (Borest)
- * Monsieur FROMENT Daniel (Montlognon)
- * Madame GAUVILLE-HERBET Cécile (Fleurines)
- * Monsieur GUALDO Philippe (Senlis)
- * Madame JAUNET Christel (Aumont-en-Halatte)
- * Monsieur JEUDON Didier (Thiers sur Thève)
- * Madame LEBAS Nathalie (Senlis)
- * Monsieur LESAGE William (Chamant)
- * Monsieur MARECHAL Guillaume (Fleurines)
- * Monsieur MELIQUE Jacky (Fleurines)
- * Madame MIFSUD Florence (Senlis)
- * Monsieur NOCTON Laurent (Villers Saint Frambourg)
- * Monsieur PATRIA Alexis (Fontaine Chaalis)
- * Monsieur PESSE Luc (Senlis)
- * Monsieur PLASMANS Marc (Rully)
- * Madame PRUVOST-BITAR Véronique (Senlis)
- * Madame REYNAL Sophie (Senlis)
- * Monsieur ROLAND Dimitri (Barbery)

Pouvoirs :

- * Madame BOCQUE Véronique (Thiers sur Thève) à Monsieur JEUDON Didier (Thiers sur Thève)
- * Monsieur DUBREUCQ-PERUS Bertrand (Senlis) à Madame REYNAL Sophie (Senlis)
- * Monsieur FLEURY Pierre (Senlis) à Monsieur CHARRIER Philippe (Chamant)
- * Monsieur GRANZIERA Gilles (Pontarmé) à Madame EECKHOUT Marie-Paule (Borest)
- * Madame LELEU DELVAL Isabelle (Fleurines) à Monsieur MELIQUE Jacky (Fleurines)
- * Madame LOZANO Michelle (Mont-L'Evêque) à Monsieur BATTAGLIA Alain (Pontarmé)
- * Monsieur MENEZ Yves (Ognon) à Monsieur NOCTON Laurent (Villers Saint Frambourg)
- * Madame TEBBI Fadila (Senlis) à Madame PRUVOST-BITAR Véronique (Senlis)

Nc siégeai(en)t pas à l'assemblée pour cause d'absence, le(s) conseiller(s) communautaire(s) qui suit(vent) :

- * Monsieur ACCIAI Maxime (Brasseuse)
- * Madame BOCQUE Véronique (Thiers sur Thève)
- * Monsieur CURTIL Benoît (Senlis)
- * Monsieur DELLOYE Marc (Senlis)

- * Monsieur DERODE Jean-Louis (Senlis)
- * Monsieur DUBREUCQ-PERUS Bertrand (Senlis)
- * Monsieur FLEURY Pierre (Senlis)
- * Madame GORSE-CAILLOU Isabelle (Senlis)
- * Monsieur GRANZIERA Gilles (Pontarmé)
- * Monsieur GUEDRAS Daniel (Senlis)
- * Madame LEFEVRE Sylvain (Senlis)
- * Madame LELEU DELVAL Isabelle (Fleurines)
- * Monsieur L'HELGOUALC'H Philippe (Senlis)
- * Madame LOISELEUR Pascale (Senlis)
- * Madame LOZANO Michelle (Mont-L'Evêque)
- * Madame LUDMANN Véronique (Senlis)
- * Monsieur MENEZ Yves (Ognon)
- * Madame PALIN SAINTE AGATHE Martine (Senlis)
- * Monsieur PRUCHE Francis (Senlis)
- * Monsieur ROBERT Marie-Christine (Senlis)
- * Madame SIBILLE Elisabeth (Senlis)
- * Madame TEBBI Fadila (Senlis)

Ne siégeai(en) pas à l'assemblée mais étai(en)t représenté(s) par leur suppléant :
Néant

Avant l'examen de la question par le Conseil Communautaire, le Président vérifie les : 26 présents, 22 absents et 8 pouvoirs. Il constate que celui-ci est atteint et procède, donc, à l'examen de la question.

Exposé des motifs

Monsieur le Président explique qu'une zone d'emploi est un espace géographique à l'intérieur duquel la plupart des actifs résident et travaillent, et dans lequel les établissements peuvent trouver l'essentiel de la main d'œuvre nécessaire pour occuper les emplois offerts. La zone d'emploi Roissy Sud Picardie telle que définie par l'INSEE prend sur le département de l'Oise la forme d'un L allant du centre-nord au sud-est du département. Elle inclut plusieurs EPCI (Etablissement Public de Coopération Intercommunale) totalement ou partiellement. Les cinq signataires de la présente convention font intégralement partie de cette zone d'emploi.

La Région Hauts de France a créé un dispositif dénommé « *Proch'Emploi* » visant à rapprocher les entreprises qui cherchent à recruter, en particulier les TPE-PME, avec les demandeurs d'emploi.

A cet effet, la Région a mis en place vingt et une plateformes locales « *Proch'Emploi en lien avec les entreprises* » sur l'ensemble du territoire régional, constituées d'une petite équipe opérationnelle par zone d'emploi (un responsable et un chargé de recrutement). Ces plateformes sont chargées d'identifier les besoins des entreprises locales et contribuer à leur proposer les compétences qu'elles recherchent. La Communauté d'Agglomération Creil Sud Oise a contractualisé avec le Conseil Régional Hauts de France pour l'accueil d'une de ces plateformes Proch'Emploi en lien avec les entreprises.

Le pendant de la plateforme Proch'emploi en lien avec les entreprises est la plateforme Proch'emploi en lien avec le public qui fonctionne avec une équipe d'experts mobiles sur la Région et dont l'activité est centrée autour de l'accueil des demandeurs d'emploi ayant contacté le numéro vert. Cette activité ne fait pas l'objet d'un support territorial.

En continuité de cette démarche, le déploiement d'une plateforme Web dédiée à l'emploi local a été initié. Cet « agrégateur » d'offres d'emplois locales fait remonter sur le site dénommé « *Job Sud Oise* » toutes les offres d'emploi existantes sur les sites internet généralistes ou spécialisés et localisées sur un périmètre déterminé. Ce site a également pour objet de dispenser de l'actualité économique locale à destination du public ou des entreprises.

La présente convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles les cinq EPCI signataires s'entendent sur l'organisation et la répartition financière autour des dispositifs liés à l'emploi que sont la Plateforme Proch'Emploi régionale en lien avec les entreprises et le site internet « *Job Sud Oise* ».

Délibération

Vu le projet de convention proposé,

Considérant la place de l'emploi au sein de notre territoire,

Madame LEBAS ne prend pas part au vote.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président, par un vote au scrutin ordinaire, par 32 voix « POUR », aucune voix « CONTRE », 1 « ABSTENTION », les membres du Conseil Communautaire :

- **AUTORISENT** Monsieur le Président à signer la présente convention et les différentes pièces y afférentes.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans les deux mois de sa publication, devant le Tribunal Administratif d'Amiens, 14 rue Lemerchier, CS 81114, 80011 Amiens Cedex 01.

Fait et délibéré, les jour, mois, an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Certifié exécutoire compte tenu
De la transmission en Sous-préfecture,

- 3 OCT. 2018

Et de l'affichage le : **- 3 OCT. 2018**

Le Président,

Philippe CHARRIER



Pour extrait certifié conforme,
Fait à Senlis,

Le **- 3 OCT. 2018**

Le Président,

Philippe CHARRIER

